

# Charte des participants au Trail du LOU 2020

## Engagements Post Covid-19



Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, le Trail du LOU a décidé de lutter contre la Covid-19 et demande à chacun des participants, partenaires, bénévoles et publics de :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

> Port du masque sur la zone de départ que vous gardez sur vous pendant la course et que vous remettez après l'arrivée dans la file du parcours de sortie.

> Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée.

> Ne pas cracher au sol.

> Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle.

> Ne pas jeter de déchets sur la voie publique.

> Respecter et laisser les lieux publics propres.

> Être équipé et utiliser son propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, vous participez à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si vous avez contracté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consultez un médecin préalablement à votre participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et votre participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si vous présentez des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en vous engageant à prévenir le référent Covid-19 (07-83-52-69-74) de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et vous enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à votre venue sur l'évènement.

10/ Choisir des épreuves proches de votre lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.